

## PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 DECEMBRE 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 10 décembre à 21 heures, les membres du conseil municipal dûment convoqués, se sont réunis, à la mairie, sous la présidence de M. BRIAND Pascal, Maire.

**Présents :** BIARD Jérôme- BRIAND Isabelle -BRIAND Pascal-- DRU Sabrina - FER Sandrine- FLAUX Danièle- -- LOUSTAU Robert - MULLIEZ Hubert -PITTOIS Lise

**Absents :** AUBERT Amélie (excusée)- DELALANDE Christophe (excusé) GIELCZYNSKI Jeanne (excusée) JONQUEMAT Guy (excusé) THEBAULT Christèle (excusée) PRUVOST Régis (excusé)

**Pouvoir GIELCZYNSKI** Jeanne à DRU Sabrina- PRUVOST Régis à BRIAND Pascal

**Secrétaire de séance :** BRIAND Isabelle

Nombre de membres afférents au Conseil municipal : 15  
Quorum : 8  
Nombre de conseillers présents : 9  
Nombre de pouvoirs : 2  
Nombre de votes : 11

*Objet : 5- INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE - 5.2 fonctionnement des assemblées*

### 10122024-1 APPROBATION DU PRECEDENT PROCES VERBAL DU 24 SEPTEMBRE 2024

Monsieur le Maire soumet au vote le procès-verbal de la séance du 24 septembre 2024.

Le conseil municipal approuve, à l'unanimité, le procès-verbal du 24 septembre 2024.

*Objet : 7 – FINANCES - 7-1 – Décisions budgétaires*

### 10122024-2 FINANCES LOCALES : DECISION MODIFICATIVE N°2 DU BUDGET PRIMITIF COMMUNAL 2024

Monsieur le Maire propose de procéder à des virements de crédits détaillés ci-dessous

35362 Code INSEE	COMMUNE DU TRONCHET MAIRIE DU TRONCHET	DM n°2 2024
---------------------	---	-------------

#### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Municipal

#### MAISON LETIERCE TRAVAUX EFFECTUES D'OFFICE

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
<b>INVESTISSEMENT</b>				
D-2157-127 MATERIEL : MATERIEL	0,00 €	3 200,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles</b>	<b>0,00 €</b>	<b>3 200,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
D-231-122 HALLE COMME : HALLE - COMMERCE	6 344,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL D 23 : Immobilisations en cours</b>	<b>6 344,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
D-454101 : démolition ruine 2 ruelle des Minières	0,00 €	3 144,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL D 454101 : démolition ruine 2 ruelle des Minières</b>	<b>0,00 €</b>	<b>3 144,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
<b>Total INVESTISSEMENT</b>	<b>6 344,00 €</b>	<b>6 344,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
<b>Total Général</b>		<b>0,00 €</b>		<b>0,00 €</b>

Vu l'avis favorable de la commission C1 du 6 décembre 2024,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,  
Décide d'adopter la décision modificative n°2 du Budget principal de l'exercice budgétaire 2024.

*Objet : 1-COMMANDE PUBLIQUE - 1.1 Marché public*

### 10122024-3 MARCHE DE TRAVAUX PLACE DU CERF

Monsieur le Maire présente le projet de réaménagement de la Place du Cerf . L'étude préparée par la maîtrise d'œuvre ATEC Ouest est projetée aux conseillers municipaux : Aménagement de voirie, re-végétalisation et désimperméabilisation, cheminement piétonnier.

Les riverains ont été reçus par Monsieur le Maire et ses adjoints le mardi 26 novembre 2024 à 18 heures à la salle annexe.

Le chantier débutera par une phase d'effacement des réseaux. Ces travaux seront suivis par le SDE 35.

Monsieur le Maire a lancé une consultation des entreprises et présente aux conseillers municipaux les résultats de cette consultation.

Les critères d'analyse des offres ont été fixés de la façon suivante :

Critères	Pondération
Valeur technique de l'offre	55
Prix	45

A la date de la remise des offres, mardi 3 décembre 2024 à 12 heures, trois candidats ont déposé une proposition.

Le rapport d'analyse est présenté à l'assemblée.

Monsieur le Maire propose de retenir l'entreprise classée la mieux disante.

Entreprise	Note technique	Prix	Classement	Montant HT après négociation	Montant TTC après négociation
POTIN TP	41.25	45	1er	167656.50	201 187.80

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Valide le lancement du marché de travaux d'aménagement de la Place du Cerf effectué par Monsieur le Maire,
- Retient la Société POTIN TP pour un marché de travaux d'un montant de 167 656.50 euros H.T.
- Délègue à Monsieur le Maire toutes décisions concernant la passation, l'exécution et le règlement de ce marché ainsi que toutes décisions concernant leurs avenants lorsque les crédits sont inscrits au budget.

*Objet : 7 – FINANCES - 7-10 – Divers*

### 10122024-4 CONVENTION RELATIVE AU SERVICE COMMUN « FRANCE SERVICES » ENTRE SAINT MALO AGGLOMERATION ET LES COMMUNES MEMBRES

Saint-Malo Agglomération propose aux communes membres un service commun mutualisé de permanence France Service pour l'année 2025. Le portage administratif de ce service sera assuré par la communauté d'agglomération.

Une permanence France Services sera assurée au Tronchet par un agent mis à disposition par saint Malo Agglomération à raison de 3 heures une semaine sur deux.

Le créneau horaire a été arrêté au mardi après-midi de 14h à 17h une semaine sur deux à compter du 14 janvier 2025.

Le coût de contribution de ce service pour la commune du Tronchet est estimé à 2 612 euros pour l'année 2025.

La municipalité devra mettre un local à disposition de l'agent.

Afin que les administrés puissent bénéficier de ce nouveau service, la commune doit valider La convention relative au service commun « France Services » avec Saint-Malo Agglomération

Vu l'avis favorable de la commission C1 du 6 décembre 2024

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

-Valide la convention ci-jointe relative au service commun 'France Services entre Saint-Malo Agglomération et ses 18 communes membres.

-Autorise Monsieur le Maire à signer tous documents se rapportant à ce dossier.

*Objet : 7-FINANCES LOCALES -7.10 Divers*

#### 10122024-5 CONVENTION D'OCCUPATION ENTRE LA COMMUNE DU TRONCHET ET SAINT MALO AGGLOMERATION POUR LES BESOINS DU SERVICE MUTUALISE FRANCE SERVICES

Pour donner suite à la signature de la convention relative au service commun « France Services » entre Saint-Malo agglomération et ses 18 communes membres, la commune du Tronchet doit signer une convention d'occupation avec Saint Malo Agglomération pour les besoins du service Mutualisé.

Cette convention a pour objet de définir les droits et obligations de l'agglomération envers la commune et de la commune envers l'agglomération dans l'utilisation des locaux loués pour ce service mutualisé.

La convention précise une mise à disposition gratuite d'un bureau à disposition du nouveau service. La mairie n'ayant pas de bureau disponible, la permanence s'effectuera dans la salle du conseil municipal le mardi après-midi de 14h à 17h une semaine sur deux. L'agent disposera d'un accès internet et pourra bénéficier de l'imprimante de l'accueil. La confidentialité sera préservée.

Saint-Malo Agglomération s'engage à contracter une assurance pour couvrir tous risques potentiels.

Vu l'avis favorable de la commission C1 du 6 décembre 2024,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

-Valide la convention d'occupation entre la commune du Tronchet et Saint-Malo Agglomération pour les besoins du service mutualisé France Services

-autorise Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à ce dossier.

*Objet : 5- INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE 5.3 Désignation de représentants*

#### 10122024-6 DESIGNATION D'UN REFERENT TEMPETE

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il est nécessaire de désigner un référent tempête , vecteur d'information et de communication entre la commune et Enédis.

Le correspondant tempête facilite l'intervention des équipes d'Enédis sur les lieux d'incidents.

Monsieur le Maire propose sa candidature pour être le référent tempête de la commune.

Vu l'avis de la commission C1 du 6 décembre 2024,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

-désigne Monsieur Pascal BRIAND référent tempête.

## COMPTE RENDU DES DECISIONS DU MAIRE ET INFORMATIONS

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2122-22 et L. 2122-23,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 26 mai 2020 portant délégation de pouvoirs au Maire,

Monsieur le Maire rend compte des décisions prises :

### Déclaration d'intention d'aliéner -

#### Décisions de non-préemption

10/10/2024	DIA03536224A0023	B 250-1023-1025-1027-282-416	7 rue de la Mariais	propriété bâtie	cts GOUILLAUD
25/11/2024	DIA03536224A0024	B 238 - 247	8 rue de la Croix Saint benoit	propriété bâtie	PAVEC Franck HAGUENIER Nadia30 000
28/11/2024	DIA03536224A0025	D 210	60 La Villejoie	propriété bâtie	KERMANACH Jean-François

#### **Décision du Maire 2024-20:**

Mise à disposition d'un bureau à la Mairie pour l'assistante sociale du CDAS du Pays Malouin à titre gratuit.

#### **Décision du Maire 2024-21 :**

Convention avec le service conseil numérique du centre communal d'action sociale de Saint-Jouan des Guêrets pour la prolongation jusqu'au 31 décembre 2024 d'un conseiller numérique

## INFORMATIONS DIVERSES

### TRAVAUX

Terrain multisport : Travaux terminés

Sentiers de randonnées : Travaux en cours (ouverture chemins + aménagement de puits+ barrières+ signalétique)

Ruine 2 rue des Minière : Démolition effectuée

Cimetière : Reprise des concessions + création d'un ossuaire + restauration croix cimetière.  
Travaux terminés

Eclairage : relamping annexe mairie effectué

Eglise : travaux phase 1 en cours de finition.

Commerce : aménagements intérieurs pour épicerie (verrière abattue + électricité + eau + carrelage + signalétique)

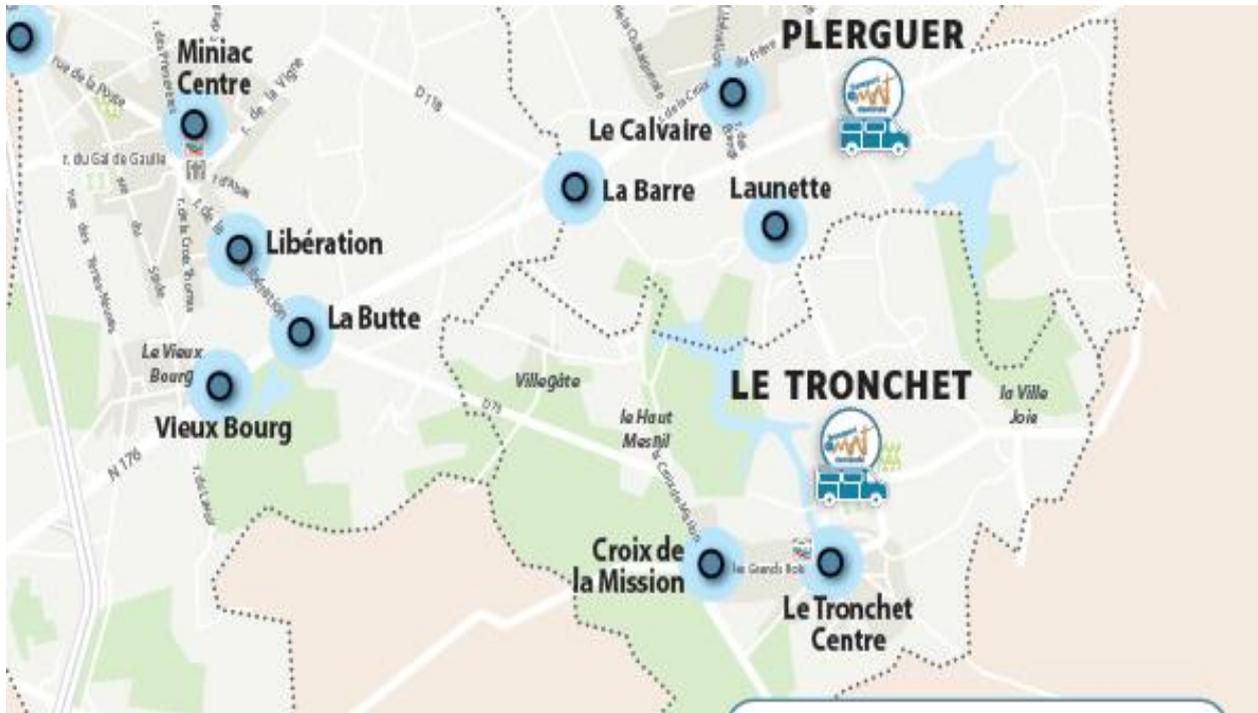
Portes ouvertes de la nouvelle épicerie samedi 7 décembre à 11 heures.

## AUTRES INFORMATIONS

Assurances contrats commune : en cours d'étude avec la SMACL

FGDON : la convention sera a renouveler pour 2025-2028- la participation financière est de 185 euros annuel.

Réseau MAT Transport: a présenté à tous les conseillers municipaux de la nouvelle organisation de Saint-Malo Agglomération le mardi 10 décembre 2024 à 20 heures salle du conseil municipal du Tronchet.



Construction d'une nouvelle station d'épuration au Tronchet : étude par Saint-Malo Agglomération. Le Tronchet, 1<sup>ère</sup> commune de l'agglomération

